



TARIFS PARTICULIERS

CONDITIONS APPLIQUÉES
AUX OPÉRATIONS BANCAIRES
AU 1^{ER} AVRIL 2023

UNE BANQUE À NOS COULEURS, TOUJOURS LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER

Vous trouverez dans cette brochure les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers.

Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement.

Ils annulent et remplacent à compter du 1^{er} avril 2023 les précédentes conditions.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le Document d'Information Tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code monétaire et financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Vous trouverez cette brochure ainsi que le Document d'Information Tarifaire (DIT) en agence et sur www.banquedesCaraibes.fr.

EN SAVOIR PLUS

**Rencontrez votre conseiller en agence,
ou contactez-le sur sa ligne directe.**

**Connectez-vous sur notre site internet :
www.banquedesCaraibes.fr**

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs 4

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte



1. Ouverture, transformation, clôture 5
2. Relevés de compte 5
3. Tenue de compte 5
4. Services en agence 5

Banque à distance



1. Espace client internet et téléphonie 6
2. Application Mobile 6

Vos moyens et opérations de paiement



1. Cartes 6
2. Virements 7
3. Prélèvements / TIP / SEPA 8
4. Chèques 8

Offres groupées de services



1. Services Bancaires de Base (SBB) 9
2. Pack Easy 9
3. Pack Happy 10
4. Pack GPA+ 10

Irrégularités et incidents



1. Commission d'intervention 11
2. Opérations particulières 11
3. Incidents de paiement 11

Découverts et crédits



1. Facilités de caisse et/ou découverts 12
2. Crédits à la consommation 13
3. Crédits immobiliers 13

Épargne et placements financiers



1. Épargne bancaire 13
2. Placements financiers 14

Assurances et prévoyance



1. Assurance pour vous et vos proches 16
2. Assurance de vos moyens de paiements 16
3. Assurance vie 16

Succession 16



Lexique 17



Résoudre un litige 18



EXTRAIT STANDARD DES TARIFS⁽¹⁾

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN €
■ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...)	Gratuit (hors coût du fournisseur d'accès internet)
■ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte, par SMS (MYBC-Mobil)	1,70 € par mois permettant de recevoir 4 SMS par mois (hors coût opérateur téléphonique) soit 20,40 €/an
■ Tenue de compte	3,20 € par mois soit pour information 38,40 €/an
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	40,00 € par an
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	45,00 € par an
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	32,00 € par an
■ Retrait d'espèce (cas d'un retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	29,95 € par an
■ Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	- En agence : 4,20 € par virement - Par internet : Gratuit
■ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
■ Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
■ Commission d'intervention	8 € par opération avec un plafond mensuel de 80 €

(1) Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

■ Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte et de services particuliers, en agence	Gratuit
■ Désolidarisation de compte joint	Gratuit
■ Transfert de compte dans une autre agence Banque des Caraïbes	Gratuit
■ Clôture de compte	Gratuit
■ Service d'aide à la mobilité bancaire : Service Bienvenue	Gratuit

2. RELEVÉS DE COMPTES

■ Relevé de compte à vue :	
- Mensuel	Gratuit
- Par quinzaine (cotisation mensuelle)	4,50 €
■ Récapitulatif annuel de frais	Gratuit
■ Relevé d'opérations en agence Banque des Caraïbes	1,55 €
■ Demande de duplicata de relevé de compte	5,00 €
■ Demande de relevé par télécopie :	
- Les 2 premières pages	0,90 €
- Par page supplémentaire	0,50 €

3. TENUE DE COMPTE

■ Frais de tenue de compte (par mois)	3,20 €
<i>(Les comptes et livrets d'épargne, les fonctionnaires bénéficiaires de l'offre INDIGO, les comptes titres et PEA, ne sont pas concernés par cette facturation. Pour les offres spécifiques, notamment SBB et GPA+, voir page 9 et 10)</i>	
■ Frais de tenue de compte inactif perçus annuellement	30,00 €
<i>(Après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312.19 du Code Monétaire et Financier, à concurrence du solde disponible sur le compte.)</i>	
■ Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN	Gratuit
■ Courrier conservé à l'agence à la demande du client, par compte	10,00 € par mois
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit

4. SERVICES EN AGENCE

■ Retrait d'espèces en agence Banque des Caraïbes	Gratuit
■ Versement d'espèces et de remise de chèques	Gratuit
■ Frais de recherche de documents :	
- Document de moins d'un an	16,00 € l'unité
- Document de plus d'un an et recherches complexes	26,00 € l'unité
- Supplément par photocopie	2,00 €

■ Frais d'envoi de documents à la demande du client :	
- <i>Frais de poste par lettre recommandée simple</i>	12,20 €
- <i>Frais de poste par lettre recommandée volumineuse (à partir de 12g)</i>	Frais réels

BANQUE À DISTANCE

1. ESPACE CLIENT INTERNET ET TÉLÉPHONIE

■ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphonie fixe, sms, etc...) <i>Hors coût du fournisseur d'accès Internet</i>	Gratuit
■ Abonnement mensuel aux services, relevés de compte et avis d'opération	Gratuit
■ Accès à l'espace client MYBC-Online et ses fonctionnalités	Gratuit
■ MyBC-Mobile - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
- <i>INFO SMS : Les abonnements servent à transmettre au client des informations sur son compte de manière périodique (chaque semaine, un jour donné). Par exemple le solde du compte et les 3 derniers mouvements</i>	1,70 €/mois pour 4 SMS max
- <i>ALERT'SMS : Les alertes servent à informer le client d'un évènement particulier, qui vient de se produire (chèque disponible, solde débiteur, salaire versé etc...). Ce service est déclenché à la demande du client</i>	0,50 €/SMS

2. APPLICATION MOBILE

■ Les Services disponibles sur "l'Appli MyBC" comprennent les services gratuits suivants : consultation et gestion des comptes, cartes, virements, messagerie, simulation de prêts, consultation des encours de prêts, etc	Gratuit
--	----------------

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

1. COTISATION CARTES (par an)

■ Fourniture d'une carte de débit

(La cotisation est prélevée à l'adhésion puis dans le courant du mois de la date anniversaire de la souscription)

■ Carte de paiement internationale CB Visa Premier⁽¹⁾ ou Visa Premier à débit différé	135,00 €
■ Carte de paiement internationale CB Visa Premier⁽¹⁾ ou Visa Premier à débit immédiat	135,00 €
■ Carte de paiement internationale CB Visa Classique⁽¹⁾ ou Visa Classique à débit différé	45,00 €
■ Carte de paiement internationale CB Visa Classique⁽¹⁾ ou Visa Classique à débit immédiat	40,00 €
■ Bon à savoir : -50% pour les co-titulaires et les jeunes de 18 à 25 ans	

(1) Les cartes CB Visa ne sont plus commercialisées.

■ Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique 32,00 €

■ **Bon à savoir : -50% pour les co-titulaires et les jeunes de 12 à 25 ans**

❶ **Toutes les cartes de paiement sont dotées de la fonctionnalité sans contact**

■ Retraits et paiements

■ Retrait d'espèces (cas de retraits en euro dans la Zone Euro ^(*) à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
■ Retrait d'espèces Hors Zone Euro ^(*)	3,00 € + 2,50% du montant retiré
■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	Gratuit
■ Paiement par carte (la carte est émise par la banque) en Zone Euro ^(*)	Gratuit
■ Paiement par carte (la carte est émise par la banque) Hors Zone Euro ^(*)	1,00 € par paiement + 2,50% sur la facture payée

(*) Pour des opérations en devises ou en euros. Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa, conformément aux conditions de change de ce dernier au jour de réception de l'opération. Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna). **Pour plus d'informations voir la carte page 19.**

■ Opérations diverses

■ Réédition du code secret	9,90 €
■ Modification du plafond de paiement et de retrait	5,20 €
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte :	
- Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse hors frais de remplacement de la carte)	Gratuit
- Par la banque (pour motif utilisation abusive)	16,00 €
■ Remplacement de la carte :	
- À l'occasion de son renouvellement automatique	Gratuit
- En cas de dysfonctionnement	Gratuit
- À la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé	16,25 €
- Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	16,25 €

2. VIREMENTS

■ Domiciliation de virement bancaire

Gratuit

■ Frais par virement SEPA occasionnel

■ Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) (virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA, voir p. 19) :	
- Entre vos comptes Banque des Caraïbes (par Internet et en agence)	Gratuit
- Vers un pays de la zone SEPA :	
* Par Internet	Gratuit
* En agence	4,20 €
■ Réception d'un virement SEPA occasionnel en euros en provenance de la France ou d'un pays de la zone SEPA, voir p. 19)	Gratuit
■ Frais par virement occasionnel incomplet (si coordonnées bancaires absentes ou incorrectes)	Gratuit

■ Frais par virement SEPA permanent

■ Création ou mise en place d'un virement automatique et régulier en euro vers la France ou un pays de la zone SEPA (voir p. 19) :	
- Entre vos comptes Banque des Caraïbes (par Internet et en agence) :	
* <i>Mise en place du virement</i>	Gratuit
* <i>Frais par virement</i>	Gratuit
- Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent :	
* Par internet	Gratuit
* <i>En agence</i>	1,51 € par échéance
- Frais de modification d'un virement SEPA permanent :	
* <i>Par internet</i>	Gratuit
* <i>En agence</i>	1,50 € par virement
■ Réception d'un virement automatique et régulier en euro en provenance d'un compte en France ou d'un pays de la zone SEPA (voir p. 19)	Gratuit
■ Cas d'un virement non SEPA (international)	
■ Émission / Réception d'un virement non SEPA (virement en devises, ou en euros hors zone SEPA)	Nous consulter

3. PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA⁽¹⁾⁽²⁾

■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIP SEPA	Gratuit
■ Frais d'opposition sur opération de prélèvement SEPA	Gratuit

(1) Le prélèvement SEPA est une opération de paiement en euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel autre pays de la zone SEPA (voir p. 19).

(2) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

4. CHÈQUES

La Banque des Caraïbes n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques. Pour les chèques en euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement. Pour les autres chèques nous consulter.

■ Remise d'un chéquier en agence et renouvellement automatique	Gratuit
■ Frais d'envoi de chéquier :	
- <i>Par lettre de suivie</i>	5,00 €
- <i>En recommandé avec avis de réception à la demande du client</i>	12,20 €
■ Remise de chèque(s)	Gratuit
■ Paiement d'un chèque	Gratuit
■ Frais d'émission d'un chèque de banque	19,50 €
■ Encaissement de chèques payables en France Métropolitaine	Gratuit
■ Frais d'opposition sur chèque(s) et chéquier(s) par l'émetteur (pour perte ou vol) ..	19,00 €
■ Frais de destruction de chéquier après six mois	8,65 €
■ Photocopie de chèque	6,00 €

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

1. Services Bancaires de Base (SBB)

■ Ensemble de services bancaires fourni dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312.1 et D312-5-1 du Code Monétaire et Financier	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte, - Un changement d'adresse par an, - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, - La domiciliation des virements bancaires, - La réalisation des opérations de caisse, - L'encaissement de chèques et virements bancaires, - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'agence qui tient le compte, - Deux formules de chèques de banque par mois, - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, - Les moyens de consultation à distance du solde du compte, - Les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance (commissions d'intervention, frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA), - Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne. 	
■ Plafonnement spécifique des commissions d'intervention :	
- Par opération	4,00 €
- Par mois	16,00 €

2. Pack Easy

■ Cotisation mensuelle à une offre groupée de services comprenant :	
<ul style="list-style-type: none"> - Une carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé, - Désactivation et réactivation du paiement sans contact carte, - Une autorisation de découvert*, - La gratuité des frais d'opposition sur chèque, - Une assurance (perte ou vol des moyens de paiement, clés et papiers, voir p. 16). 	
■ Pack Easy avec une Carte CB Visa ou Visa (titulaire)	9,95 €
■ Pack Easy avec une Carte CB Visa ou Visa (co-titulaire)	4,97 €
■ Pack Easy avec une Carte CB Visa Premier ou Visa Premier (titulaire)	15,90 €
■ Pack Easy avec une Carte CB Visa Premier ou Visa Premier (co-titulaire)	7,95 €
■ Pack Easy avec une Carte CB Visa ou Visa à autorisation systématique (titulaire)	9,95 €
■ Pack Easy avec une Carte CB Visa ou Visa à autorisation systématique (co-titulaire)	4,97 €

(Note : La Carte CB Visa Electron n'est plus commercialisée, pour les clients encore titulaires de ce moyen de paiement sa tarification est identique au porteur de Carte CB Visa à autorisation systématique)

*Sous réserve d'étude et d'acceptation par la Banque des Caraïbes.

3. Pack Happy (Offre Jeunes de 12 à 25 ans)

■ Cotisation mensuelle	4,97€
■ Cette offre groupée de services comprend :	
- Une carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique,	
- Désactivation et réactivation du paiement sans contact carte,	
- Une autorisation de découvert ⁽¹⁾ ,	
- La gratuité des frais d'opposition sur chèque ⁽²⁾ ,	
- Une assurance moyens de paiement (perte ou vol des moyens de paiement, clés et papiers, voir p. 16).	
(1) Réserve aux clients majeurs, sous réserve d'étude et d'acceptation par la Banque des Caraïbes.	
(2) Délivrance de chèquiers réservée aux clients majeurs.	

4. Pack GPA+

■ Cotisation mensuelle à une offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière	1,00 €
Le Pack GPA+* est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité comprenant :	
- L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt,	
- Une carte de paiement internationale Visa à débit immédiat et à autorisation systématique,	
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence Banque des Caraïbes qui tient le compte,	
- L'accès au service de banque à distance MyBC-Online : consultation du compte à distance et réalisation d'opérations de gestion vers un autres compte du titulaire ouvert chez Banque des Caraïbes,	
- Info 'SMS, un système d'alertes sur le niveau du solde du compte : quatre sms par mois,	
- Deux chèques de banque par mois,	
- Un nombre illimité de virements SEPA occasionnels et permanents initiés via internet,	
- Quatre virements mensuels SEPA initiés en agence, dont au moins un virement permanent,	
- Paiement par TIP SEPA et prélèvements SEPA, sans limitation,	
- La fourniture de Relevés d'Identités Bancaires,	
- L'enregistrement du changement d'adresse.	
■ Plafonnement spécifique des commissions d'intervention :	
- Par opération	4,00 €
- Par mois	16,00 €
■ Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois) :	
- Pour un montant inférieur à 10,00 € par opération	Montant du rejet
- Pour un montant supérieur ou égal à 10,00 € par opération	10,00 €
■ Plafonnement d'ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte :	
- par mois	16,00 €
- par an	192,00 €
* Offre GPA+ réservée aux clients identifiés par la Banque des Caraïbes, comme étant fragiles financièrement, conformément à la réglementation (articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier). Pour en savoir plus sur les conditions d'éligibilité, consultez votre Conseiller ou le site www.banquecaraibes.fr , rubrique « Informations - Fragilité financière ».	

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

1. COMMISSION D'INTERVENTION

- | | |
|---|---------|
| ■ Commission d'intervention (par opération) | 8,00 € |
| ■ Plafond mensuel de la commission d'intervention | 80,00 € |

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- | | |
|--|---|
| ■ Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire | 29,00 € |
| ■ Frais par saisie-attribution et saisie conservatoire | 129,50 € |
| ■ Frais par saisie administrative à tiers détenteur | 10% du montant dû
au Trésor Public plafonné à 100,00 € |
| ■ Chèque versé, retourné impayé, pour motif autre que sans provision | 11,00 € |
| ■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé | 14,00 € |
| ■ Ouverture d'un dossier contentieux | 50,00 € |
| ■ Retour de courrier NPAI/PND* | 20,00 € |
| ■ Courrier de mise en demeure | 5,25 € |
| ■ Courrier de préavis de déclaration FICP | 5,25 € |
| ■ Courrier de déclaration FICP | 5,25 € |

*N'habite Pas à l'Adresse Indiquée/Pli Non Distribuable

3. INCIDENTS DE PAIEMENT

- | | |
|---|---------|
| ■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision | 14,90 € |
| <i>(Loi Murcef) - permet au client de régulariser sa situation et donc d'éviter l'interdiction d'émettre des chèques.</i> | |
| ■ Forfait de frais par chèque rejeté pour insuffisance de provision : | |
| - Montant du chèque, inférieur ou égal à 50 euros | 30,00 € |
| - Montant du chèque, supérieur ou égal à 50 euros | 50,00 € |

Ce forfait inclut la lettre d'information préalable, les frais de dossier, les frais de chèque impayé, les frais de la lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire, la délivrance d'un certificat de non paiement, la régularisation par blocage de provision et les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé de la lettre d'injonction sont inclus.

Attention : conséquences de l'émission d'un chèque sans provision :

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central de Chèques, recensant les personnes frappées d'une opposition d'émettre des chèques. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

- Frais de non exécution de virement occasionnel ou permanent pour défaut de provision :
 - Entre deux comptes Banque des Caraïbes
 - Sur un compte d'un autre établissement
 - Frais de rejet de prélèvement SEPA - TIP SEPA pour défaut de provision
- Gratuit**
Montant de l'opération plafonné à 20,00 €
Montant de l'opération plafonné à 20,00 €
- **Tarif spécifique à la clientèle en situation de fragilité financière au sens de l'article R.312-4-3 du Code monétaire et financier :**
Plafonnement pour l'ensemble des frais d'incidents suivants, liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte
- 25,00 € par mois**
- *Commissions d'intervention,*
 - *Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision,*
 - *Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé,*
 - *Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision,*
 - *Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision,*
 - *Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision,*
 - *Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque,*
 - *Frais de paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire,*
 - *Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques,*
 - *Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire.*

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS*

1. FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

- *Des intérêts sont dus à raison de toute facilité de caisse ou de découvert non contractualisé. Ces intérêts sont calculés quotidiennement sur les utilisations effectuées et prélevées trimestriellement par des débits du compte client. Le taux de ces intérêts est établi pour chaque trimestre en fonction de l'évolution des conditions de marché et le TAEG appliqué figure sur les relevés de compte. Une facilité de caisse vous permet d'être à découvert 15 jours (consécutifs ou non) par mois calendaire. Mais dès que vous l'utilisez, ce service fait l'objet de facturation d'agios.*
 - Frais de mise en place d'un découvert autorisé hors package
 - Taux pour découvert non autorisé et non formalisé
 - Taux pour découvert autorisé
 - Minimum forfaitaire d'agios, non compris dans le TAEG
- 13,00 € (annuel)**
Nous consulter
Nous consulter
8,00 €

*Sous réserve d'étude et d'acceptation par la Banque des Caraïbes.

2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION

- Pour connaître le taux consultez-nous
- Frais de dossier : 1% du montant du prêt
 - Avec un minimum de 70,00 €
 - Avec un maximum de 290,00 €

3. CRÉDITS IMMOBILIERS

- Taux : nous consulter
- Frais de dossier : 1% du montant du prêt
 - Avec un minimum de 500,00 €
 - Avec un maximum de 1 200,00 €
 - Offre Indigo : avec un maximum de 500,00 €
- Frais de modification de prêt avec avenant : 1% du capital dû
 - Avec un minimum de 400,00 €
 - Avec un maximum de 1 200,00 €
- Frais d'émission de lettre pour échéance impayée 17,00 €
- Réédition du tableau d'amortissement 22,00 €
- Délivrance de toute attestation liée à un prêt ou à un compte 5,00 €

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

1. EPARGNE BANCAIRE

- Comptes et Livrets d'épargne à taux règlementés
 - Livret A Taux disponibles en agence et sur le site internet Banque des Caraïbes.
 - Livret de Développement Durable et Solidaire
 - Compte Epargne Logement
 - Plan Epargne Logement
- Comptes et Livrets d'épargne à taux libres
 - Livret Jeune Taux disponibles en agence et sur le site internet Banque des Caraïbes.
 - Compte sur Livret
 - Compte sur Livret Indigo
- Virement automatique du compte bancaire vers un compte épargne ou livret Banque des Caraïbes Gratuit
- Transfert de compte ou plan d'épargne logement vers une autre banque 63,50 €

2. PLACEMENTS FINANCIERS

2.1. OPÉRATION SUR COMPTES TITRES ORDINAIRES⁽¹⁾

■ Transaction

■ Valeurs mobilières ⁽²⁾	
- Ordre annulé ou transmis non exécuté	Gratuit
■ Bourse Euronext ⁽³⁾	
- Ordre comptant (réalisé en agence)	
Commission proportionnelle ⁽⁴⁾	
≤ 8 000 €	1,40%
de 8 001 € à 15 000 €	1,20%
> 15 000 €	1,00%
Commission fixe	4,49 €
Minimum de perception	15,50 €
■ Bourse étrangère ⁽⁵⁾	Nous consulter
■ Autres Valeurs Mobilières	
- Souscription d'OPC	26,00 €

■ Conservation et Gestion

■ Droits de garde ⁽⁶⁾	
- Titres	
Commission proportionnelle ⁽⁷⁾	
≤ 50 000 €	0,26%
de 50 001 € à 150 000 €	0,21%
> 150 000 €	0,10%
Commission fixe	4,78 €
Minimum de perception	27,50 €
■ Frais de tenue de comptes titres	
- Forfait annuel par compte	17,50 €
■ Frais gestion	
Virement de titres dans un autre établissement :	
- Titres conservés en France	12,00 €
- Titres conservés dans un autre pays	50,00 €

2.2. OPÉRATION SUR PEA OU PEA PME⁽¹⁾

■ Transaction

■ Valeurs mobilières ⁽²⁾	
- Ordre annulé ou transmis non exécuté	Gratuit
■ Bourse Euronext ⁽³⁾	
- Ordre comptant (réalisé en agence)	
Commission proportionnelle ⁽⁴⁾	
≤ 8 000 €	1,20%
de 8 001 € à 15 000 €	1,20%
> 15 000 €	1,00%
Commission fixe	4,49 €
i La commission fixe et la commission proportionnelle sont plafonnées à 1,20%.	
■ Bourse étrangère ⁽⁵⁾	1,20%
■ Autres Valeurs Mobilières	
- Souscription d'OPC	26,00 €

■ Conservation et Gestion

■ Droits de garde ⁽⁶⁾	
- Titres	
Commission proportionnelle ⁽⁷⁾	
≤ 50 000 €	0,26%
de 50 001 € à 150 000 €	0,21%
> 150 000 €	0,10%
Commission fixe	4,78 €
Minimum de perception	27,50 €
■ Frais de tenue de comptes titres	
- Forfait annuel par compte	17,50 €
i Les frais de tenue de compte et la commission proportionnelle des droits de garde sont plafonnés à 0,40% de la valeur des titres détenus.	
■ Frais gestion	
- Transfert de PEA ou PEAPME dans un autre établissement	12,00 € par ligne
L'ensemble des frais de transfert est plafonné à 150,00 € en global.	
- Incorporation de titres cotés au nominatif pur	35,00 € /ligne/an
- Frais de gestion des titres non cotés au nominatif pur	25,00 € /ligne/an
- Frais de gestion des titres cotés au nominatif pur	Gratuit
- Achat / vente et autres mouvements sur titres non cotés (TNC)	1,20 % par ordre, maximum 40,00 €

(1) La Banque des Caraïbes n'accepte plus l'ouverture de nouveaux comptes titres et de PEA/PEA PME.

(2) Actions et titres assimilés, hors refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

(3) Titres négociables en euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(4) Barème applicable dès le 1er euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié, augmenté de frais de port.

(5) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicables sur le montant de la négociation.

(6) Prélevés sur votre compte en début d'année au titre de l'année en cours et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(7) Barème applicable par tranche de valorisation par compte titres PEA ou PEA PME.

ASSURANCES

Pour votre tranquillité et celle de vos proches, qu'il s'agisse de couvrir le remboursement de votre prêt, ou de sécuriser vos moyens de paiement, Banque des Caraïbes vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182. L'immatriculation Banque des Caraïbes peut être contrôlée sur www.orias.fr.

1. ASSURANCE EMPRUNTEUR⁽¹⁾

Pour bénéficier de cette assurance vous devez souscrire un contrat de financement auprès de la Banque des Caraïbes.....

Nous consulter

2. ASSURANCE DE VOS MOYENS DE PAIEMENT

- **Assurance de vos moyens de paiement** : Assurance perte de vos clés ou de vos papiers en cours de validité, concomitamment à la perte des moyens de paiement et également au vol avec agression de vos moyens de paiement ou à la suite d'un vol avec agression des espèces :
 - Cotisation annuelle titulaire **29,95 €**
 - Cotisation annuelle co-titulaire **18,60 €**
 - Cotisation annuelle jeune (12 - 25 ans) **10,00 €**

*(1) Contrat souscrit auprès de GROUPAMA GAN VIE, Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75383 Paris Cedex 08 – Entreprise régie par le Code des assurances.*

SUCCESSION

- Dossier de succession (commission calculée en fonction des avoirs détenus :
 - jusqu'à 1 500 € inclus **80,50 €**
 - supérieur à 1 500 € **0,50% + 80,50 €
(max 814,50 €)**
- Frais de gestion annuels (dossiers > 24 mois) **75,00 €**

LEXIQUE

Agios : intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Coordonnées bancaires : le Relevé d'Identité Bancaire permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci. L'IBAN (International Bank Account Number) correspond à vos coordonnées bancaires au niveau international. Celui-ci est indispensable pour traiter tout virement en mode automatique.

Chèque : moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Dates de valeur : la date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (« agios »).

Frais de tenue de compte : frais perçus par la banque ou l'établissement de paiement pour la gestion du compte.

Frais de tenue de compte inactif : frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle, le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes. Aucun frais ne s'applique au livret A, Livret Jeune, LDD, LEP, PEP, CEL et PEL. Les comptes titres et PEA inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs.

Incidents de fonctionnement du compte : fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

Rejet de chèque : refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Rejet de prélèvement : refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

TPE : terminal de paiement électronique. Appareil permettant à un commerçant d'accepter et de traiter les paiements par carte bancaire.

BANQUE DES CARAÏBES À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, la Banque des Caraïbes met à votre disposition un ensemble de moyens de communication vous permettant de vous informer de façon plus complète et rapide.

Votre Conseiller est un interlocuteur privilégié dans votre Agence Banque des Caraïbes. Il est là pour porter des réponses à vos besoins bancaires et financiers, professionnels et privés. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone ou par mail pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

Vous pouvez également consulter notre site internet : www.banquedescaraibes.fr

RÉSOUTRE UN LITIGE

La Banque des Caraïbes a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition. La Banque des Caraïbes s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date d'envoi de votre demande, conformément à la réglementation.

Pour toute réclamation portant sur les services de paiement, nous vous apporterons une réponse dans les 15 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de votre réclamation, et au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situation exceptionnelle.

L'AGENCE : VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller Clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez leur faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement en agence, par téléphone, par courrier ou par lettre.

LE SERVICE QUALITÉ - RÉCLAMATION CLIENTÈLE À VOTRE ÉCOUTE

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée, vous avez la possibilité de vous adresser au service Réclamation Clientèle pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier, par téléphone ou par mail, en utilisant les coordonnées suivantes :

Par courrier :

**Banque des Caraïbes
Service Qualité - Réclamation Clientèle
Boulevard Marquisat de Houelbourg
Z.I. de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT**

Par téléphone :

**0590 254 943 (appel non surtaxé)
Du lundi au vendredi de 8h à 16h30
(sauf mercredi de 8h à 12h30).**

Par mail :

serviceclients@banquescaraibes.com

EN DERNIER RECOURS : LE MÉDIATEUR

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance. Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse ci-dessous. Le Médiateur vous répondra directement, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, la Banque de Caraïbes s'engage par avance à la mettre en oeuvre sans délai.

**Madame la Médiatrice de la FBF
www.lemediateur.fbf.fr
CS 151 - 75422 - Paris Cedex 09**

Pour les réclamations portant sur les produits ou services financiers, vous pouvez opter pour la saisine : soit du Médiateur de la FBF dont les coordonnées sont précitées, soit du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par courrier à l'adresse suivante :

Autorité des Marchés Financiers – Le Médiateur
www.amf-france.org
17, place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 2

LA CARTE DES PAYS DE LA ZONE SEPA

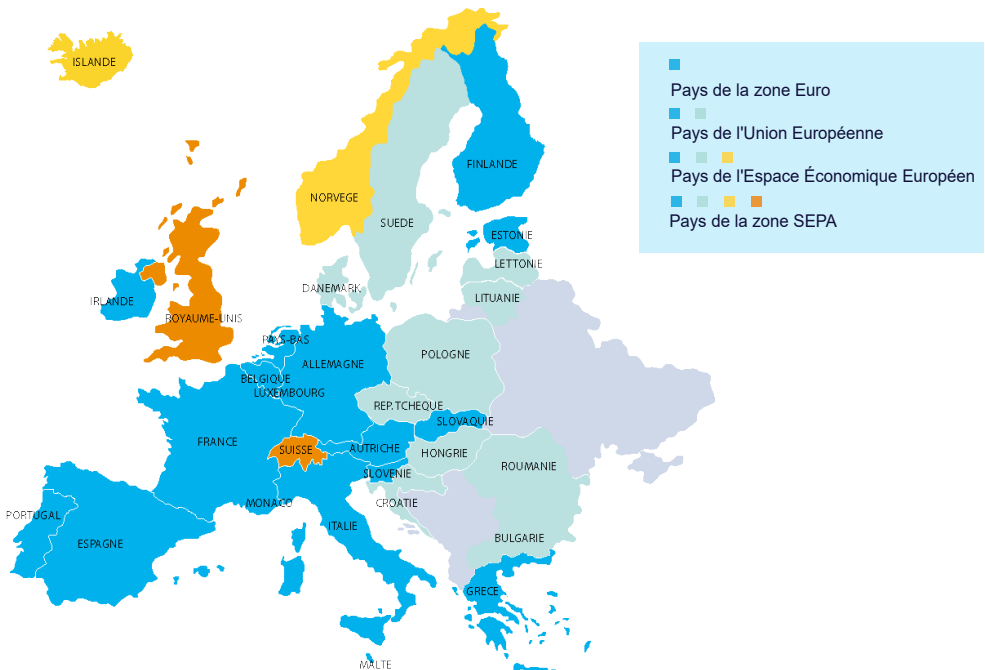
Pays de la zone euro⁽¹⁾ : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Pays de l'Union européenne (UE) : pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

Pays de l'Espace économique européen (EEE) : pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège

Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area) : pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Marin, Suisse, Royaume-Uni, les Îles Jersey, Guernesey et de Man, l'Andorre, Le Vatican.

(1) La zone Euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale (bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, l'Andorre, Monaco, Saint-Marin et Le Vatican ne font pas partie des pays de la zone euro).



GUADELOUPE

Agence de Jarry

Angle Boulevard de Houëlbourg
et rue Claude
97 122 Baie-Mahault
Tél : 0590 38 30 01

Agence de Pointe à Pitre

30, rue Frébault
97 110 Pointe-à-Pitre
Tél : 0590 21 27 60

Agence de Basse-Terre

17, rue du Docteur Cabre
97 100 Basse-Terre
Tél : 0590 81 00 84

MARTINIQUE

Agence de Fort-de-France

5, rue de la Liberté
97 200 Fort-De-France
Tél : 0596 51 43 23

Agence de Galléria

C.Cial de Galléria
97 232 Le Lamentin
Tél : 0596 42 76 11

GUYANE

Agence Commerciale de Guyane

Agence Cayenne
12, rue des Scarabées,
Centre Piazza Marengo - ZI Collery Ouest
97300 Cayenne
Tél : 0594 25 02 52

EN SAVOIR PLUS

**Rencontrez votre conseiller en agence,
ou contactez-le sur sa ligne directe.**

**Connectez-vous sur notre site internet :
www.banquedescaraibes.fr**